

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 19 octobre 2009

Délibération n°2009-50

Date de convocation : 12 octobre 2009
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 15
Suppléants : 6
Absents non remplacés : 13
Volants : 21

L'an deux mil neuf, le dix-neuf octobre à dix-sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de LE PONTET, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain CORTADE.

ETAIENT PRESENTS :

POUR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :

M. CORTADE - M. QUIOT - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. PONCE -
M. COSTEPLANE - M. VACCHIANI - Mme ANCEY - M. BOLEA - M. BANACHE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS DE RHONE OUEZE :

M. LAGNEAU - M. GARCIA

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTES DU RHONE GARDOISES

M. LANGLADE - M. PECOUL - M. CHAFFARD - M. ANASTASY -
M. DEL BIANCO - Mme GROS-JEAN - M. BONATO

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

M. GROS - M. MARGAILLAN

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

Mme ROIG - M. LELEU - M. ROGIER - M. ORLANDO - Mme FAUCELLI -
M. GOUDON - M. BEL - M. BELLEVILLE - M. SERAFINI - M. BARONE -
M. BOISSON - M. FENOUIL - M. STANZIONE

Secrétaire de séance : M. Christian RANDOULET

OBJET : Composition de la Commission d'Appel d'Offres

Rapporteur : M. Alain CORTADE

Le rapporteur expose :

Du fait de l'élection d'un nouveau Président et d'un nouveau Vice-président, il est nécessaire de procéder à la désignation d'une nouvelle CAO.

Le décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006 portant Code des Marchés Publics qui prévoit en son article 22 le mode de désignation de la Commission d'Appel d'Offres.

Ainsi pour le SMBVA le nombre de membres est égal à celui prévu pour la composition de la commission de l'EPCI au nombre d'habitants le plus élevé (la CA du Grand Avignon a désigné 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour sa CAO).



Il convient d'élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour la CAO du Syndicat parmi les conseillers syndicaux titulaires.

Sa composition actuelle est la suivante (Délibération n°2008-8 du 19 Mai 2009) :

La CAO est présidée par le Président du SMBVA (Mr Alain CORTADE a succédé à Mr Alain MILON) et son représentant est Mr Frédéric ROGIER

Titulaires :

Mr Christian GROS
Mr Alain CORTADE (à remplacer)
Mr Guy PECOUL
Mr Georges BEL
Mr Joël GUIN

Suppléants :

Mr Christian RANDOULET
Mr André PEREZ
Mr Stéphane GARCIA
Mr Michel ANASTASY
Mr Lucien STANZIONE

Les suppléants sont dans l'ordre de la liste dès qu'un titulaire est absent.

Le Bureau du Syndicat réuni le Lundi 12 Octobre 2009 propose au Comité Syndical d'approuver les changements suivants :

- Mr Stéphane GARCIA en remplacement de Mr Alain CORTADE en qualité de Titulaire,
- Mr Thierry LAGNEAU en remplacement de Mr Stéphane GARCIA en qualité de Suppléant.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ce sujet.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu le rapporteur,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PROCEDE à l'élection de la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres comme ci-dessus et installe les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Vote du Conseil : POUR : 21
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le :

3 0 OCT. 2009

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé tous les membres présents,

Pour extrait conforme

Le Président,
Alain CORTADE

